



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01190

Numéro SIREN : 832 039 648

Nom ou dénomination : HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2017 sous le numéro de dépôt 7740

Marc ALIBERT
Experts-Comptables D.P.L.E.
Commissaires aux Comptes

Victor-Emanuel BARRY
Experts-Comptables D.P.L.E.
Commissaires aux Comptes

DÉPOT N° A7740 DU

16 NOV. 2017

www.serec-experts.fr

**Exemplaire destiné au greffe du
Tribunal de Commerce**



HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : **7 Place de Jaude 63000 CLERMONT FERRAND**
832 039 648 RCS CLERMONT-FERRAND

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

APPORT DE TITRES

Apporteurs en nature :

SOCIETE WARLORDS

63 Avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS

**SOCIETE D'ADMINISTRATION ET de GESTION D'ACTIFS
«SAGA »**

48 Rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS

**FONDATION ALEXANDRE VARENNE
ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE
ET LA COMMUNICATION**
79 Avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS

**Indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD
Madame Edith CAILLARD**
63 Avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS

Monsieur Damien CAILLARD
19 rue Pascal 63000 CLERMONT FERRAND

Société bénéficiaire :

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 100 000 €
7 Place de Jaude
63000 CLERMONT FERRAND

RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

En application de l'article L 225-147 du Code de Commerce



SARL SEREC

Parc d'Activités Technologiques de LA PARDIEU
3 Rue Patrick Depailler 63000 CLERMONT-FERRAND



Mesdames, Messieurs les associés de la société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par une décision unanime des associés de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE, en date du 29 septembre 2017, concernant l'apport en nature devant être effectué par des actionnaires de la SA LA MONTAGNE, dans le cadre de l'augmentation de capital de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévus à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans les contrats d'apports de titres, signés par les actionnaires apporteurs concernés le 26 Septembre 2017. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier, le cas échéant les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Cette mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de 16 266 actions de la SA LA MONTAGNE envisagé par les sociétés WARLORDS, SAGA, la FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION, et l'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD, vise à augmenter le capital social de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE.

1.2 Présentation de la société et des parties

1.2.1 La société SA LA MONTAGNE dont les titres sont apportés

La société LA MONTAGNE dont les titres sont apportés est une Société Anonyme au capital de 609 796,07 euros dont le siège social est 45 rue du Clos Four 63100 CLERMONT FERRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 856 200 159.

La Société est actuellement dirigée par :

- M. HABOUZIT Michel, Président du Conseil d'Administration
- M. VEDRINE Alain, Directeur général, administrateur
- Mme BOUJU Soizic, Directrice général adjointe, administratrice.

La Société a pour objet principal :

- l'exploitation de journaux quotidiens, périodiques, hebdomadaires ou autres, et notamment du journal « LA MONTAGNE », imprimée et publiée à Clermont-Ferrand.
- la publicité sous toutes ses formes
- l'exploitation d'imprimeries et de papeteries industrielles et commerciales.

Le capital de la Société LA MONTAGNE est actuellement composé de 40 000 actions de 15,2449 euros chacune, entièrement libérées, détenues comme suit :

SOCIETE WARLORDS	393 actions
SOCIETE D'ADMINISTRATION ET GESTION D'ACTIFS	7 627 actions
FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION	8 133 actions
Indivision de M. Jean-Pierre CAILLARD	<u>113 actions</u>

TOTAL 16 266 actions
représentant 40, 66% du capital total

1.2.2 Les apporteurs :

La société WARLORDS

La société WARLORDS est une Société Civile au capital de 810 000 euros dont le siège social est 63 avenue Raymond Poincaré, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 433 897 204.

La Société est actuellement dirigée par :

- M. CAILLARD Damien, associé gérant
- Et Mme PUGHON Edith, associée.

La Société a pour objet principal :

- tous investissements et participations financiers ou mobilières à caractère civil,
- l'acquisition de tous immeubles de rapport ou autres,
- le conseil et l'étude
- et généralement tous travaux en vue de faciliter le fonctionnement et le développement d'entreprises existantes ainsi que la création de nouvelles entités dans tous domaines.

La SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION D'ACTIFS « SAGA »

La société SAGA est une Société par Actions Simplifiée au capital de 470 000 euros dont le siège social est 48 rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 324 420 884.

La Société est actuellement dirigée par :

- Mme POUGHON Edith, Présidente
- Et M. CAILLARD Damien, Directeur général

La Société a pour objet principal :

- l'activité de conseils et prestataires de services,
- le financement, prise de participations, administration et gestion de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères, et quelqu'en soit leur objets sociaux
- la communication, relations publiques, publications,
- l'édition et diffusion de journaux.

La FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION

La FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION est une fondation reconnue d'utilité publique, dont le siège social est 79 avenue Raymond Poincaré, 75016 PARIS, identifiée SIREN sous le numéro 394 824 437.

La Fondation est actuellement dirigée par :

- M. POUZADOUX Daniel, Président.

L'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD

L'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD est représentée par :

- Madame CAILLARD Edith, née POUGHON, demeurant 63 avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS
- et Monsieur Damien CAILLARD, demeurant 19 rue Pascal, 63000 CLERMONT-FERRAND

1.2.3 La société SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE, bénéficiaire de l'apport

La société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE est une Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social est 7 Place de Jaude, 63000 CLERMONT FERRAND.

Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Société de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 832 039 648.

La Société Bénéficiaire est dirigée par Madame CAILLARD Edith, née POUGHON, en sa qualité de Présidente.

Le capital de la Société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE est actuellement détenu comme suit :

SOCIETE D'ADMINISTRATION ET GESTION D'ACTIFS	498 actions
FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION	498 actions
SA LA MONTAGNE	<u>4 actions</u>
TOTAL	1 000 actions

La Société Bénéficiaire a pour objet principal :

- la prise de participation sous toutes formes dans toutes sociétés, groupements d'intérêt économique ou autre
- la gestion de titres lui appartenant
- tout investissement se rattachant directement ou indirectement l'objet principal
- la prestation de services sur tous les domaines touchant directement ou indirectement la stratégie d'un groupe de presse et de communication.

1.2.4 Liens entre les sociétés

A la date de notre rapport, la société SA LA MONTAGNE détenait 4 actions de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE représentant 0,4% du capital social.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

La société Bénéficiaire HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE sera propriétaire des droits sociaux apportés à compter du jour de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui approuvera les présents apports et la réalisation définitive de l'augmentation de son capital.

Elle en aura la jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de son capital.

Sur le plan juridique, cette opération est placée sous le régime juridique des apports en nature régi par les dispositions des articles L 225-147 du Code de Commerce.

En matière de droits d'enregistrement, les apports donneront lieu au paiement d'un droit fixe de 500 euros.

1.3.2 Conditions suspensives

Les apports par les sociétés WARLORDS, SAGA, la FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION, et l'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD, doivent être réalisés concomitamment au profit de la société bénéficiaire.

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Établissement de notre rapport de commissaire aux apports contenant l'appréciation de la valeur desdits apports et les avantages particuliers éventuels,
- Approbation de l'évaluation des apports énoncés ci-avant et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- Réalisation matérielle de l'intégralité des opérations d'apports.

1.3.3 Rémunération de l'apport

Il est prévu qu'en rémunération des apports qui lui sont consentis, la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE émette 89 462 actions nouvelles de 100 euros chacune, conduisant à une augmentation de capital de 8 946 200 euros.

1.3.4 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les titres de la SA LA MONTAGNE, dont les apports sont envisagés ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 8 946 200 euros, soit 550 euros par action. La société bénéficiaire des apports augmentera son capital de 8 946 200 euros, en émettant 89 462 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, soit 11 actions nouvelles pour 2 actions apportées.

Ainsi :

- 393 actions seront apportées par la société WARLORDS pour 216 100 euros, soit 2 161 actions nouvelles
- 7 627 actions seront apportées par la société SAGA pour 4 194 800 euros, soit 41 948 actions nouvelles
- 8 133 actions seront apportées par la FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION pour 4 473 100 euros, soit 44 731 actions nouvelles
- 113 actions seront apportées par l'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD pour 62 200 euros, soit 622 actions nouvelles.

L'apport total est donc de 16 266 actions de la SA LA MONTAGNE pour 8 946 200 euros, soit 89 462 actions nouvelles de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE sur la valeur des apports devant être effectués par les sociétés WARLORDS, SAGA, la FONDATION ALEXANDRE VARENNE ET MARGUERITE VARENNE POUR LA PRESSE ET LA COMMUNICATION, et l'indivision née du décès de Monsieur Jean-Pierre CAILLARD.

Dans le cadre de notre mission, nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- nous avons vérifié la pleine propriété et la libre cessibilité des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- nous avons consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale,
- nous avons pris connaissance des différents documents relatifs à l'opération envisagée, principalement le rapport du président présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire et les différents contrats d'apport signés par les parties
- afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers de la SA LA MONTAGNE et des informations comptables qui nous ont été communiqués, nous avons vérifié que les commissaires aux comptes avaient certifié sans réserve ni observation les comptes sociaux au 31 Décembre 2016, date de clôture du dernier exercice social
- nous avons examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties.

Nos travaux ont pour objectifs d'apprécier la réalité des actifs apportés, de contrôler la valeur attribuée aux apports, et de vérifier le mode de rémunération de ces apports.

Pour contrôler cette valorisation, nous nous sommes fait communiquer les pièces et les documents que nous avons jugés utiles et nécessaires pour effectuer notre mission :

- *L'acte de nomination du Commissaire aux apports en date du 29 septembre 2017,*
- *Contrats d'apport*
- *Extrait K Bis des sociétés, et carte d'identité des apporteurs personnes physiques*
- *Statuts des sociétés apporteuse et bénéficiaire des apports*
- *Bilan de la SA LA MONTAGNE et rapport des commissaires aux comptes arrêtés au 31/12/2016*
- *Méthode et modalité de valorisation choisie*
- *Projet des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE statuant sur l'augmentation de capital par apport en nature.*
- *Rapport du Président*

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société SAS HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres ou de remettre en cause de façon significative les évaluations qui nous ont été communiquées.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont réalisés par des personnes physiques et des personnes morales.

Aux termes du projet de traité d'apports, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la SA LA MONTAGNE en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 04 Mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilés, l'opération impliquant des sociétés sous contrôle distinct, et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes fait confirmer la pleine propriété et la libre cessibilité des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des actions représentant 40,66% du capital de la SA LA MONTAGNE.

2.4.2 Valorisation des titres de la SA LA MONTAGNE

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes assurés que cette valeur était inférieure ou égale à la valeur réelle des titres de la SA LA MONTAGNE.

Nous nous sommes appuyés sur :

- La valeur des capitaux propres de la SA LA MONTAGNE, présentés dans le rapport des commissaires aux comptes certifiant les comptes clos le 31/12/2016
- Notre prise de connaissance de la société, en particulier de son secteur d'activité
- L'ensemble des travaux que nous avons menés dans le cadre de notre appréciation de la rémunération des apports en nous référant à la valorisation retenue pour déterminer le rapport d'échange.

Sur la base de nos travaux, concernant la valorisation unitaire des parts sociales de la Société LA MONTAGNE devant faire l'objet de l'apport à la Société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports des 16 266 parts sociales de la Société Anonyme LA MONTAGNE, dont le montant s'élève à 8 946 200 euros, n'est pas surévaluée, et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 octobre 2017.

**Le Commissaire aux Apports
Pour la SARL SEREC**



**Marc ALIBERT
Commissaire aux Comptes associé**